



REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le

Délibération

ID : 033-895134674-20240430-20240103-DE



Conseil d'Administration du 30 avril 2024

N° 2024/01/03

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 17 avril 2024, s'est rassemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Maïté Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Jean-Claude Feugas, Monsieur Guillaume Garrigues, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemin, Madame Zeineb Lounici.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à Monsieur Maxime Ghesquière

Etaient absents :

Monsieur Fabrice Moretti.

LA SEANCE EST OUVERTE A 14 h

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE		Envoyé en préfecture le 02/05/2024 Reçu en préfecture le 02/05/2024 Publié le Délibération ID : 033-895134674-20240430-20240103-DE
	Conseil d'Administration du 30 avril 2024	N° 2024/01/03	

ADHESION À L'ASSOCIATION AQUA PUBLICA EUROPEA

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Aqua Publica Europea (APE) est l'association européenne des opérateurs publics de l'eau. Elle réunit les services publics de l'eau et de l'assainissement et d'autres acteurs œuvrant à la promotion de la gestion publique de l'eau au niveau européen et international.

L'association Aqua Publica Europea a été créée en 2009 et elle est basée en Belgique. L'association compte plus de 66 adhérents à travers 13 pays européens membres. APE est la voix du secteur public de l'eau dans les processus décisionnels internationaux. L'association est membre de plusieurs groupes d'experts qui conseillent les institutions européennes dans le cadre du développement de ses politiques de l'eau. Aqua Publica Europea organise régulièrement des actions publiques pour partager ses perspectives avec les institutions et parties prenantes.

Aqua Publica Europea soutient ses adhérents dans leurs projets pour une gestion de l'eau efficace et facilite un dialogue constructif entre les niveaux technique et politique.

Aqua Publica Europea porte ainsi ses actions sur 3 axes stratégiques :

1. Le droit à l'eau et sa conciliation avec la durabilité environnementale et financière ;
2. La sécurité et la qualité de l'eau en favorisant des solutions rentables et à long terme ;
3. La promotion des services de l'eau transparents et responsables.

Aqua Publica Europea soutient l'engagement des opérateurs publics de l'eau en faveur de services de qualité en facilitant le partage des connaissances et l'échange de bonnes pratiques.

L'adhésion à Aqua Publica Europea permettra à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole de devenir membre d'une large communauté de professionnels de l'eau. Pour ce faire, l'association a créé une boîte à outil nommée « Erasmus de l'Eau » où elle organise des groupes de travail, des sessions thématiques et des échanges à la demande.

Sur la base d'un programme de travail défini annuellement, les groupes de travail (GT) se concentrent sur les grands défis liés à la gestion des services d'eau. Ils sont coordonnés par les opérateurs eux-mêmes et se rencontrent habituellement deux à trois fois par an. La Régie de l'Eau Bordeaux Métropole a la possibilité de rejoindre tous les GT parmi les six groupes actuellement actifs : Performance, Relations Usagers, Communication, Boues et Economie Circulaire, Innovation et, Economie et Financement.

Les sessions thématiques sont des rencontres d'une demi-journée afin d'étudier un thème spécifique de la gestion de l'eau en faisant appel à l'expertise des membres de l'association.

L'adhésion à une association est décidée par délibération du Conseil d'administration de la Régie. Elle n'entre pas dans les pouvoirs propres du Directeur tels qu'ils sont décrits à l'article V.2 des statuts de la Régie et n'est pas par ailleurs de celles qui peuvent être déléguées au Directeur par le Conseil d'administration en application de l'article L.2122-22 du CGCT, qui limite la délégation de pouvoir au renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le montant de l'adhésion est d'environ 5 800 € TTC par an pour l'année 2024. Il faut noter que dans le cas présent, la cotisation de la Régie en cours d'année sera proratisée aux mois d'adhésion.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU le code de la consommation,

VU la délibération N° 2020-552 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant création de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique et portant désignation des membres du Conseil d'administration,

VU les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Que l'adhésion à l'association Aqua Publica Europea représente une opportunité d'échange et d'interaction avec une communauté d'experts travaillant dans des services d'eau public et peut contribuer à l'amélioration des pratiques aux sein de la régie,



APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : d'adhérer à l'association Aqua Publica Europea, d'autoriser le versement des cotisations et d'imputer les crédits correspondant au compte 6281 (Concours Divers (Cotisations...)).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Directeur général à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat des votes :

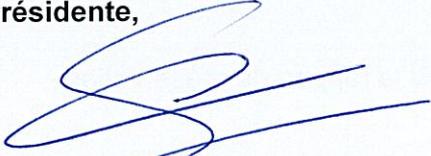
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 30 avril 2024.

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</p>	<p>Pour expédition conforme,</p>
<p>PUBLIÉ LE :</p>	<p>La Présidente,  Madame Sylvie Cassou-Schotte</p>